

**COMMUNE
DE
FELDKIRCH**

68540



ARRÊTÉ N° 16/2009
portant réglementation de la circulation en forêt

Le Maire de la commune de FELDKIRCH,

- Vu** le Code général des Collectivités territoriales article 2213.4 ;
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 36, R 37-1, R 44 et R 225 ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 relatif à la signalisation routière

CONSIDERANT qu'il est de plus en plus urgent de protéger la forêt et ses abords,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de limiter la circulation aux seuls véhicules autorisés pour protéger la faune et la flore de la forêt contre tous dépôts sauvages et éviter toute pollution,

ARRETE

- ARTICLE 1 :** La circulation est interdite à tout véhicule motorisé, sauf pour les ayants droit, sur les chemins forestiers.
- ARTICLE 2 :** Cette interdiction ne s'applique pas :
- aux véhicules utilisés pour remplir une mission de service public, aux véhicules MDPA,
 - aux véhicules dont le conducteur détient une autorisation écrite de la mairie,
 - aux véhicules dont le propriétaire est en rapport direct avec l'exploitation agricole, forestière dont dépendent les parcelles desservies par lesdits chemins ruraux.
 - aux véhicules utilisés dans le cadre de l'action de chasse.
- ARTICLE 3 :** Une signalisation réglementaire sera implantée à l'entrée des chemins forestiers.
- ARTICLE 4 :** Le présent arrêté entre en vigueur à compter de ce jour.
- ARTICLE 5 :** La Gendarmerie Nationale, les Agents de la Brigade Verte et tous les Agents de la Force publique seront chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.
- ARTICLE 6 :** Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
- M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Guebwiller
 - M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bollwiller
 - M. le Président du Syndicat Mixte des Gardes-champêtres Intercommunaux de Soultz
 - ONF, Monsieur ROLDOS, Garde-Forêtier – Lutterbach
 - M. KASSER Bruno, Locataire de chasse – Bollwiller
 - Affichage

Certifié(e) exécutoire à compter de la
réception en Sous-Préfecture le:

18/06/2009

Pour Le Maire



Adjoint de l'équie
[Signature]



Thérèse STRUB

Fait à FELDKIRCH, le 16 juin 2009

Le Maire

[Signature]

Bertrand FELLY